

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	FABRE	Michel	PS	1 ^{er} vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	2 ^e vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	DC	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GAETANINO	Marco	MCG	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG (dès 19h00)	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	HALDEMANN	François	PLR

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 15 et 16 novembre 2016 ainsi que du 13 décembre 2016.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2017-01 relative à une demande de crédit de **CHF 40'000.-** en guise de participation de la commune de Meyrin au budget de fonctionnement de la démarche participative pour le quartier des Vergers pour l'année 2017. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (Mme Kunz-Félix, LR).
6. Délibération n° 2017-02 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 3'970'000.-** destiné à la réhabilitation et la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement communal.
7. Délibération n° 2017-03 relative au financement des travaux de réalisation de l'espace public (domaine public, privé communal et parcelle de dépendances) de l'écoquartier des Vergers d'un montant de **CHF 46'756'322.57**.
8. Résolution n° 2017-01 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, et Marielle Kunz-Félix, au nom du Parti libéral-radical de Meyrin Cointrin, demandant le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service, et par des essences de niveau allergène faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique, dans une logique de permaculture et de démarche citoyenne.
9. Annonces de projets.
10. Propositions individuelles.
11. Questions.

* * *

En préambule, **Mme Girardet** annonce que M. Jean-Paul Mouraret, ancien conseiller municipal, est décédé la veille. Elle demande à chacun de se lever afin d'observer une minute de silence.

Elle fait ensuite la déclaration suivante:

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Madame le Maire, Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration communale,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis meyrinois,

Permettez-moi de vous adresser quelques mots à l'occasion de cette première séance du Conseil municipal de l'année 2017. Nous avons à peine rangé les guirlandes et le sapin avec un brin de nostalgie des moments heureux vécus en famille. Toutefois, il subsiste des images terribles que les souvenirs des fêtes de fin d'année ne peuvent effacer de nos mémoires:

- images de séismes, d'avalanche en Italie ou de tremblements de terre semant désolations et misère;
- images de migrants sur les routes d'Europe, victimes d'une guerre qui s'enlise en Syrie;
- images encore d'enfants souffrant de la malnutrition, de la pauvreté ou de toutes sortes de fléaux dus aux dérèglements climatiques.

Face à ce déferlement d'images, je voudrais partager avec vous la vision d'un monde meilleur où nos efforts réunis pourraient alléger les souffrances de nos semblables, à commencer par celles de nos proches, de nos concitoyens.

Les drames du monde nous appellent à nous engager ici pour dépasser nos "petites" querelles souvent bien dérisoires afin de nous concentrer avec humilité sur ce qui nous rassemble davantage que sur ce qui nous divise.

Que nous ayons à l'esprit le service à la population pour améliorer notre qualité de mieux vivre ensemble.

Je forme tous mes vœux pour que cette année 2017 voie la réalisation concrète de nos projets personnels et politiques dans la sérénité, le respect et le partage. Enfin je vous souhaite à toutes et à tous une excellente santé en 2017.

1. **Approbation des procès-verbaux des séances des 15 et 16 novembre 2016 ainsi que du 13 décembre 2016**

Personne ne demandant la parole, **Mme Girardet** met au vote les **trois procès-verbaux qui sont approuvés à l'unanimité.**

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Girardet fait part des informations suivantes:

a) ***Course pédestre à travers le coteau de Bernex***

Mme Girardet annonce que la 40^e édition de la seconde plus ancienne course à pied populaire du canton, à savoir la Course pédestre à travers le coteau de Bernex, aura lieu le 29 avril prochain à 16h15.

Elle invite les personnes souhaitant y participer à s'inscrire auprès de M. Dumalle.

b) ***Modifications de zones à Cointrin est et ouest***

Mme Girardet précise avoir reçu les copies de plusieurs courriers envoyés au DALE, office des autorisations de construire, concernant la demande de renseignements (DR) n°18500-2 déposée par M. Benjamin Lavizzari pour NCPR SA en vue de la construction de neuf immeubles mixtes de logements, d'arcades commerciales, de bureaux et d'un garage souterrain de 144 places.

Elle précise que cette DR a été déposée par le requérant alors que le processus de modification de zone (MZ) de Cointrin Est est en cours. De manière générale, la DR est une requête non publiée dans la Feuille d'avis officielle. Il s'agit généralement d'une demande pour initier un plan d'aménagement (PLQ). La réponse du département est sans portée juridique et le projet présenté n'a donc aucune valeur formelle. En fait, il permet d'établir un avant-projet dans la perspective d'un futur PLQ qui, lui, sera officiellement préavisé par le Conseil municipal et soumis à opposition par la société civile.

Dans le cas présent, les revendications des signataires des courriers vont parfaitement dans le sens de celles que nous avons reçues lorsque nous avons traité les modifications de zones en fin d'année dernière. Il s'agit d'oppositions contre la densification de la zone villa, de craintes concernant les nuisances sonores découlant du trafic aérien et automobile, de la perte des espaces verts, etc.

En résumé, il est tout à fait logique que certains habitants formulent des observations vu la situation actuelle, mais, à ce stade, c'est bien le traitement des modifications de zones qui va répondre à ces demandes et non la demande de renseignements en tant que telle qui, elle, va dans la continuité du Grand-Projet Vernier-Meyrin-Aéroport et des modifications de zones.

Mme Girardet annonce que ces courriers seront transmis au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

c) ***Association des communes genevoises - Fonds intercommunal***

Mme Girardet indique n'avoir pas reçu d'opposition de la part de conseillers quant aux deux décisions suivantes de l'ACG:

1. octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.- à la construction de la nouvelle halle de curling;
2. octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 7'000'000.- à la reconstruction du Théâtre de Carouge.

Par conséquent, ces décisions sont considérées comme approuvées par le Conseil municipal.

(Arrivée de M. Cornuz)

d) **Séances du Conseil municipal**

Mme Girardet donne connaissance du planning des séances du Conseil municipal et du Bureau pour le 2^e semestre 2017:

Dates du Bureau	Dates du CM	Ordre du jour
4 septembre	12 septembre	
25 septembre	3 octobre	Présentation du budget 2018
6 novembre	14 novembre	Vote du budget 2018
	15 novembre	Séance de réserve (budget 2018)
4 décembre	12 décembre	
	13 décembre	Séance de réserve

e) **Commission**

Mme Girardet annonce qu'une commission de liaison est prévue en février afin de discuter du code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Meyrin.

* * *

3. **Communications du Conseil administratif**

Arrivée du nouveau responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (UTE)

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée de **M. Pierre Chappuis** au sein de la Commune. Il prendra ses fonctions le 1^{er} mars 2017.

M. Chappuis est titulaire d'un diplôme d'architecture et a 25 ans d'expérience dans le domaine de l'urbanisme. Il a principalement travaillé pour la ville de Genève et a chapeauté une trentaine de collaborateurs. Il a été notamment responsable de la mise en place du plan directeur communal de la ville de Genève et a été membre de la Commission cantonale d'urbanisme. De plus, M. Chappuis est membre du Comité de suivi interuniversitaire romand des masters en développement territorial et donne ponctuellement des conférences sur des sujets tels que les "energy cities", les villes durables ou l'aménagement du territoire. En outre, il contribue à des modules d'enseignement ou de sensibilisation à l'urbanisme dans diverses institutions (Institut d'architecture, HEPIA, IUED, IHEI, master en urbanisme durable...).

Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Nous profitons de l'occasion pour remercier M. Olivier Balsiger, qui va continuer à assumer jusqu'à fin février 2017 la responsabilité ad-intérim du poste de responsable UTE, et aussi toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du service qui permettent d'assurer la continuité de prestations de qualité.

Fermeture de l'office de la Poste de Cointrin

Faisant suite à notre communication du 13 septembre 2016, nous vous informons de la suite donnée à notre recours auprès de la Commission fédérale de la poste (Postcom) contre la décision de fermeture de l'Office de poste de Cointrin.

Par lettre du 8 décembre 2016, la commission a émis sa recommandation à la Poste suisse SA. Elle constate que la procédure suivie par la Poste a respecté l'ordonnance sur la poste (art. 34 OPO) et qu'un office de poste continuera à proposer l'offre du service universel dans la région de planification concernée.

Elle relève en particulier les points suivants:

- le faible nombre de prestations effectuées au guichet et l'absence de perspectives de développement de la demande;
- la présence d'un autre office de poste sur la commune de Vernier, à environ 700 m. sur la même avenue et l'impossibilité de trouver un autre partenaire pour une agence postale;
- le fait que Meyrin compterait encore deux offices de poste accessibles à l'ensemble de la population.

En conclusion, la commission estime que la décision de fermer sans le remplacer l'office de poste de Cointrin est conforme aux dispositions légales et permet de garantir un service postal universel de qualité dans la région concernée. La PostCom estime par conséquent qu'il n'y a pas lieu de la contester. Elle salue par ailleurs l'engagement qu'a pris la Poste d'étudier la mise en place d'une agence postale si un partenaire répondant à ses exigences venait à se présenter dans les deux ans.

Il n'y a donc plus de possibilité de recourir contre la décision de la Poste mais nous ignorons encore la date de la fermeture de l'office postal de Cointrin.

Chantier du dépôt TPG "En Chardon" – travaux de démontage de la bande convoyeuse

Les travaux de démontage de la bande convoyeuse ont commencé et vont se poursuivre jusqu'au 7 avril 2017. Ceux-ci sont effectués par la route, ce qui peut occasionner certains désagréments.

* * *

4. **Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes**

Séance du 13 décembre 2016, question de M. Amato

Extinction de l'éclairage de nuit au Jardin botanique alpin

L'installation d'un dispositif de régulation n'a pas pu être réalisée avant l'inauguration du JBA en septembre 2016, pour des raisons de temps découlant du chantier. Cet éclairage sera synchronisé avec les heures d'ouverture du JBA par une minuterie. L'installation est prévue au début de l'année 2017.

Séance du 13 décembre 2016, question de Mme Tschudi-Spiropulo

Nouveau modèle de conteneur à déchets organiques

Les déchets de cuisine sont souvent souillés avec des ordures destinées à l'incinération, déposées par des personnes négligentes ou malveillantes. Cela ne permet pas de produire un compost de qualité à épandre dans les champs ou les jardins, en raison des fractions de déchets imputrescibles qui subsistent dans le produit fini et polluent le sol. C'est pourquoi a été développé un nouveau modèle de conteneur à déchets organiques qui ne permet pas de déposer les sacs à ordures ménagères de 35 litres en plastique. En revanche, l'introduction de sacs biodégradables de 7 ou 9 litres est possible par deux orifices restreints dotés de couvercles. Suite à la question de Mme Tschudi, une information relative à l'utilisation de ce nouveau modèle a été apposée sur tous les conteneurs de ce type. Par ailleurs, les grands sacs compostables de déchets de jardins doivent être placés dans des conteneurs verts réservés à cet effet, qui font l'objet d'une levée de porte à porte tous les lundis. Sur demande, ils peuvent être acquis au prix coûtant auprès du service de l'environnement.

Séance du 13 décembre 2016, question de Mme Schweizer

Demande de pose d'un panneau d'interdiction d'accès aux chiens ou tenus en laisse à la rue des Vernes

Le règlement d'application de la loi sur les chiens stipule clairement les lieux où les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse, de même que les accès où les chiens sont libres de gambader sous la maîtrise et la responsabilité de leur détenteur.

Par conséquent, placer un panneau tel que suggéré est non seulement superflu, mais cela crée de la confusion dans l'esprit des gens. Cela signifierait implicitement qu'au-delà de cet écriteau, une fois la parcelle de terrain franchie, on pourrait, sans autre, détacher son animal. Ce qui n'est évidemment pas en adéquation avec la loi en vigueur.

Pour limiter les actes d'incivilité, la police municipale va effectuer des contrôles réguliers en ce lieu et, le cas échéant, amendera les contrevenants.

Pour rappel, les lieux où les chiens peuvent être laissés sans laisse: une partie du Terrain Jakob, à la Citadelle (chemin de la Citadelle angle chemin Vert), au chemin Perrault-de-Jotemps, au Bois-du-Lan, à la promenade des Ailes à Cointrin, sur les chemins de campagne et en forêt uniquement de mi-juillet à fin mars.

Dangerosité au niveau de la sortie du tram à la rue De-Livron

Mme Sasa Hayes, suite à sa rencontre avec le chef de poste de la police municipale, a précisé ses questionnements:

- a) **Une fois les voies du tram franchies, on débouche immédiatement sur le passage piétonnier de la rue De-Livron. Cette contiguïté peut représenter un danger pour les usagers, notamment les écoliers**

Actuellement, une patrouilleuse scolaire veille sur le cheminement des élèves qui empruntent les deux voies de circulation. De plus, la présence des barrières évite justement que l'ensemble des usagers ne débouche à l'impromptu sur les voies du tramway.

Lors de chaque rentrée scolaire, la police municipale effectue des actions PRE-DI-RE aux abords des écoles : Prévention, Dissuasion et Répression.

- b) **Il advient que des malvoyants se heurtent aux barrières qui longent ces mêmes voies de tram. Lorsque la lueur du jour est à son déclin, l'aspect du métal tend à se confondre avec la couleur de l'asphalte.**

Les barrières sont précisément là pour que les passants, y compris les malvoyants, s'y heurtent et ne chutent pas sur les voies du tram. Le Conseil administratif souhaite harmoniser autant que possible la gestion du domaine public à Meyrin, et entend éviter la multiplication de mobiliers urbains avec des coloris de toute sorte sur l'espace public.

Mme Hayes revient sur cette réponse et mentionne que les agents de police municipale ont constaté qu'il était difficile pour la patrouilleuse de gérer un groupe d'une dizaine de personnes traversant la rue De-Livron en direction des rails du tram. En effet, la patrouilleuse doit attendre toutes les personnes qui veulent traverser jusqu'à la berme centrale alors que la première personne est déjà engagée pour poursuivre sa traversée. Quant aux barrières, **Mme Hayes** explique que les gens ne les voient plus.

Si elle reconnaît que l'on ne peut pas s'occuper de chaque personne, elle trouve néanmoins cet endroit dangereux pour les adolescents et les enfants, dont plusieurs ne sont pas accompagnés par leurs parents et traversent imprudemment. Aussi demande-t-elle la présence d'une deuxième patrouilleuse, au moins pendant un certains temps jusqu'à ce que les gens s'habituent à attendre, car une seule patrouilleuse, même rapide, ne peut empêcher les gens de passer. En conclusion, elle demande qu'il soit réfléchi sérieusement à ce problème et propose de se rendre sur place pour en discuter avec un APM.

* * *

(Arrivée de Mme Sapin)

5. Délibération n° 2017-01 relative à une demande de crédit de CHF 40'000.- en guise de participation de la commune de Meyrin au budget de fonctionnement de la démarche participative pour le quartier des Vergers pour l'année 2017. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (Mme Kunz-Félix, LR)

En premier lieu, **Mme Girardet** indique que le Bureau propose le vote immédiat et demande si quelqu'un est opposé à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Elle ouvre ensuite la discussion sur le vote immédiat. La parole n'étant pas demandée, elle met le **vote immédiat** aux voix et celui-ci est **approuvé par 28 oui et 1 abstention**.

Mme Kunz-Félix donne ensuite connaissance du rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc tenue le 11 janvier 2017, sous la présidence de M. Cornuz et en présence du Conseil administratif in corpore ainsi que de Mme Rebetez, secrétaire générale adjointe, Mme Baron Levrat et M. Maag, de l'administration:

"Madame le Maire ouvre la séance en présentant, le contenu de la démarche participative pour le quartier des Vergers. Elle précise à cette occasion que cette présentation vise à exposer les motifs de la demande d'un crédit de CHF 40'000.- qui sera proposé sous forme de délibération au prochain Conseil municipal.

La parole est passée à la secrétaire générale adjointe qui entre dans les détails du contenu de cette démarche et présente la chronologie des événements depuis 2014.

En synthèse, les démarches participatives liées au quartier des Vergers ont permis bon nombre d'événements: des activités "grand public", des groupes de travail des maîtres d'ouvrage, des sous groupes de travail autour de thématiques spécifiques comme l'occupation des rez-de-chaussée ou l'occupation des espaces publics. Ces sous groupes, au nombre de treize, ont permis d'aborder des questions très concrètes en matière de santé, d'alimentation ou de recyclage au sein du quartier.

Les soirées organisées autour des thèmes comme l'agriculture urbaine ont été appréciées par le public. D'autres événements interactifs autour de la présentation des groupes de travail ont été organisés et ont réuni des habitants motivés et participatifs.

Une brève présentation des thématiques prévues pour 2017 est alors effectuée. Il s'agit pour l'essentiel des points suivants:

- *comment vivre dans un quartier en chantier ?*
- *échanger sur les échanges à développer entre voisins;*
- *réfléchir à la vie dans le quartier par public cible;*
- *organiser des ateliers collectifs sur l'agriculture urbaine;*
- *prévoir des soirées participatives.*

Le budget relatif à l'ensemble de la démarche est ensuite exposé. Soit CHF 48'526.- pour 2015 et CHF 68'000.- estimés pour 2016, sachant que le montant de 2015 est réparti entre deux parties (la Commune et les coopératives), contre trois parties pour 2016 avec l'arrivée des privés dans la répartition. La part communale s'élève quant à elle à CHF 24'000.- pour 2015 et CHF 23'000.- estimés pour 2016.

Un commissaire interroge le montage financier et demande des précisions sur le solde qu'il comprend comme étant non dépensé. Madame le maire confirme qu'un non dépensé résulte des deux précédents exercices et précise que la Commune ne peut pas disposer de ces montants sans l'accord de notre Conseil.

Un autre commissaire interroge la répartition des attributions aux différents projets. Il prolonge son questionnement sur les perspectives de la thématique autour de l'alimentation et de l'agriculture urbaine et estime que cette question ne devrait pas s'arrêter au périmètre du quartier des Vergers.

Les magistrats présents plaident alors pour le bien fondé d'une reconduction du montant demandé pour poursuivre les démarches participatives en mettant en avant la plus-value de l'intelligence collective mobilisée lors de ces démarches participatives. Un bilan final apportera l'évaluation attendue du bienfait de l'utilisation des fonds.

Avant de conclure cette commission, madame le maire demande aux commissaires leur avis sur la présentation du jour.

Ceux-ci se montrent satisfaits des informations apportées. Certains souhaitent néanmoins avoir accès à des bilans réguliers sur le suivi des démarches participatives, notamment en matière d'utilisation des subventions accordées. Tous s'accordent à demander un bilan final, ce qui sera effectué."

M. Dumalle fait part de la position des Verts:

"La délibération que l'on nous présente aujourd'hui est en soi relativement faible en terme de coûts, d'autant plus qu'il s'agit d'une somme à diluer dans le temps. En revanche, il nous semble que c'est une précieuse aide à la finition, au vu de l'immense effort accompli jusqu'à maintenant à tous les niveaux. Gardons à l'esprit que les coopératives, les privés, la Fondation Nouveau Meyrin ainsi que la Commune se sont engagés dans cette démarche participative. Une mise en cause de cette participation financière serait tout simplement un désaveu du travail engagé et, bien entendu, une grande frustration pour tous les acteurs et promoteurs de la démarche participative en particulier.

Les Verts de Meyrin-Cointrin ont très à cœur que cet écoquartier exemplaire le soit dans la qualité de ses bâtiments, pour leur confort et performances énergétiques mais également sur l'aspect social et solidaire de ses habitants qui s'appelle la démarche participative.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront cette délibération et vous invitent à l'accepter également afin de soutenir et compléter cette démarche en voie d'achèvement."

M. Frauchiger donne lecture de l'avis du MCG:

"En effet, la présente délibération concerne une demande de contribution financière s'élevant à CHF 40'000.- pour couvrir la part communale du budget de fonctionnement de la démarche participative supportée à part égale par les trois parties - les opérateurs privés, les bénéficiaires des droits de superficie communaux, la commune de Meyrin . L'intérêt d'une partie des habitants à intégrer cette démarche est manifeste. Elle implique aussi bien les propriétaires d'appartement, les locataires, que des coopérateurs.

En effet, le quartier des Vergers se développe et le Conseil municipal a pris l'engagement d'accompagner ce quartier vers une démarche participative en s'appuyant sur le dialogue d'échange entre les différents acteurs de la construction, de l'aménagement et les futurs habitants meyrinois. Ce programme, qui est "multiplier divers projets pour mieux vivre pour les habitants" est le fruit d'une réflexion de tous les acteurs qui se concertent et expriment des propositions et des choix sur l'aménagement ou globalement la quête du bon vivre ensemble.

Aussi, l'investissement de la Commune pour la démarche participative est important en terme de personnel et le refus de la subvention à la démarche participative signifierait une probable sortie et un arrêt du projet. Comme l'a fait remarquer notre magistrat, M. Devaud, cette action négative serait difficilement compréhensible de la part des partenaires qui ont répondu à l'invitation de la Commune dans ce sens et il s'en suivrait une image très négative auprès des médias, des fondations diverses, des politiques, de la population genevoise et des Suisses qui suivent attentivement l'évolution de ce projet. Cette subvention est donc incontournable, en tout cas jusqu'en 2017, peut-être jusqu'en 2019. Il convient aussi de considérer les ressources importantes mobilisées par l'intelligence collective mise en marche à travers ce projet et qui pourront servir dans des contextes différents.

Le groupe MCG accepte cette délibération n°2017-01, convaincu du bien-fondé de cette démarche innovante que nous soutenons afin de la mener à terme. Il suivra néanmoins d'un oeil très attentif cette enveloppe budgétaire et demandera à terme un bilan."

M. Squillaci donne connaissance de la position de son parti:

"Le groupe démocrate-chrétien va soutenir cette délibération car, après avoir pu entendre les explications de l'administration et tout particulièrement de certains conseillers administratifs, il serait clairement incompréhensible et inconcevable, voire même illogique, de supprimer ces CHF 40'000.- auxquels nous nous étions engagés il y a déjà trois ans de cela.

Malgré tout, nous resterons attentifs lors du vote des montants ces prochaines années sur certains éléments de la démarche participative, et nous demanderons également bien sûr un bilan de cette démarche à la fin."

M. Fabre fait part de la position de son parti:

"Le groupe socialiste a été particulièrement convaincu par la présentation en commission. De quoi s'agit-il ? La démarche participative consiste à fédérer des citoyens bénévoles et enthousiastes autour de projets choisis par eux-mêmes, visant à façonner la vie du nouvel écoquartier et impliquer les habitants dans des actions qui les concernent directement.

A la vue du succès des diverses manifestations organisées par la Commune - groupe de travail, soirée grand public - du nombre de projets en cours, cette expérience nous semble bien progresser. Il faut rappeler que la démarche participative n'est pas uniquement portée par la Commune mais également soutenue par les maîtres d'ouvrage et les privés, le financement se faisant à part égale entre les différents acteurs. Nous avons un devoir envers nos partenaires et les ressources communales sont déjà lourdement engagées dans la coordination des divers projets.

Il s'agit effectivement d'une expérience et d'un pas vers une inclusion plus grande des citoyens dans la création de leur cadre de vie. Les résultats de cette expérience ne peuvent pas se mesurer immédiatement à l'aune du retour sur investissement sonnante et trébuchante, ni d'une métrique purement financière pouvant décrire le succès, oui ou non. Nous devons juger dans quelques années du nombre de projets ayant survécu, du bien vivre ensemble, de la cohésion sociale d'un quartier et de l'engagement citoyen, toutes choses n'ayant pas de prix mais contribuant largement à l'épanouissement de la population dans la durée. De plus, le caractère de l'engagement volontaire ainsi que les aspects d'économie sociale, solidaire et écocompatible de ces projets ne sont pas pour nous déplaire.

Comme discuté en aparté avec Mme Kunz durant la commission, oui c'est bien de l'argent public sur lequel nous devons avoir un droit de regard, mais regard ne signifie pas ingérence car cette démarche doit appartenir aux citoyens. Pour les socialistes, avoir une commission par an pour suivre l'avancement nous paraît parfaitement adéquat. Nous sommes d'ailleurs toujours invités aux événements pour nous rendre compte par nous-même des progrès et, pourquoi pas, nous impliquer nous-mêmes dans un projet ou l'autre.

Nous souhaitons remercier Mme Kunz pour son excellent rapport, remercier, une fois n'est pas coutume, la droite de cet hémicycle pour le débat constructif en commission, monsieur le conseiller administratif Jean-Marc Devaud pour sa prise de position finale; remercier, tout particulièrement, l'administration pour avoir mis sur pied cette commission dans des délais extrêmement courts.

Nous vous invitons solennellement à ne pas tuer dans l'œuf cette expérience, à voter oui au crédit de CHF 40'000.- et à assurer sa pérennité dans de futurs budgets."

La parole n'est plus demandée et **Mme Girardet** met donc aux voix la **délibération n°2017-01**

relative à une demande de crédit de CHF 40'000.- en guise de participation de la commune de Meyrin au budget de fonctionnement de la démarche participative pour le quartier des Vergers pour l'année 2017

Vu la résolution n° 15b/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'adhésion du futur quartier des Vergers au concept "écoquartier";

Vu la résolution n° 7/2007, adoptée le 11 décembre 2007, relative à l'élaboration du plan localisé de quartier (PLQ) d'initiative communale aux Vergers;

Vu la résolution n° 2009-17a, adoptée le 6 octobre 2009, relative à l'approbation du projet de plan localisé de quartier n° 29'674-526 situé au lieu-dit Les Vergers et à sa transmission au Conseil d'Etat pour mise à l'enquête publique;

Vu la résolution n° 2010-08 demandant au Conseil administratif l'ouverture de négociations auprès de coopératives immobilières et de fondations publiques intéressées par un droit de superficie pour la réalisation de logements au lieu-dit Les Vergers sur la commune de Meyrin adoptée le 14 septembre 2010;

Vu le plan localisé de quartier n° 29'674-526 adopté par le Conseil municipal le 16 novembre 2010;

Vu l'adoption du même plan le 6 avril 2011 par le Conseil d'Etat;

Vu l'obligation de réaliser un écoquartier exemplaire et de procéder aux différents travaux qui concernent la collectivité;

Vu la délibération n° 2011-35a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 950'000.- destiné à financer les études préliminaires techniques et cahiers des charges nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 14 novembre 2011;

Vu la résolution n° 2012-14 présentée par le Conseil administratif et le Conseil municipal en vue de promettre l'attribution de droits de superficie et d'autoriser le Conseil administratif à établir des promesses de constitutions de droits de superficie pour les droits à bâtir communaux sur le périmètre de l'écoquartier des Vergers adoptée le 29 octobre 2012;

Vu la délibération n° 2013-06a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 88'000.- destiné à financer le programme d'actions "Vergers - lien avec la population : informer / faire vivre le projet / garder trace " adoptée le 18 juin 2013;

Vu la délibération n° 2013-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 770'000.- destiné à financer les études, cahiers des charges et assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaires à la réalisation du quartier des Vergers adoptée le 18 juin 2013;

Vu la délibération n° 2013-14a relative à un crédit d'étude de CHF 2'250'000.- pour les aménagements extérieurs publics et privés communaux du nouveau quartier des Vergers adoptée le 14 mai 2013;

Vu la délibération n° 2014-31a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 790'000.- destiné à l'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la réalisation du quartier Les Vergers pour la période 2015-2016 adoptée le 16 décembre 2014;

Vu qu'il s'est créée une instance de coordination et de concertation, réunissant les maîtres de l'ouvrage, appelée le Groupe des maîtres d'ouvrage (GMO) lequel est garant de la démarche participative ;

Vu que divers ateliers et soirées participatives se tiennent depuis l'automne 2013 ;

Vu que la démarche participative s'amplifie, en termes d'initiatives et de personnes impliquées ;

Vu la délibération n° 2015-03a relative à une demande de crédit de CHF 40'000.- en guise de participation de la commune de Meyrin au budget de fonctionnement de la démarche participative – Les Vergers pour l'année 2015 et d'inscrire le montant de CHF 40'000.- au budget de fonctionnement 2016 ;

Vu que les opérateurs privés ainsi que les bénéficiaires des droits de superficie communaux ont alloué respectivement CHF 40'000.- par an au fonctionnement de la démarche participative pour les années 2015, 2016 et 2017 ;

Vu les informations régulièrement communiquées dans le cadre de séances de la commission ad hoc Vergers ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 24 janvier 2017,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de **CHF 40'000.-** en guise de participation de la commune de Meyrin au budget de fonctionnement de la démarche participative pour le quartier des Vergers,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 40'000.- dans le compte de fonctionnement 2017, sous la rubrique 58.120.366.37,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire 2017 par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

* * *

6. **Délibération n° 2017-02 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'970'000.- destiné à la réhabilitation et la mise en séparatif du réseau secondaire d'assainissement communal**

En premier lieu, **M. Tschudi** indique que ce montant va être presque intégralement pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Il explique que la Commune est responsable de l'entretien du réseau secondaire, à savoir les canalisations d'évacuation des eaux usées et pluviales. Un constat a été fait récemment qui a déterminé les travaux à entreprendre d'urgence.

M. Tschudi précise que les SIG s'occupent des analyses alors que le FIA finance les travaux de canalisation. Il propose d'auditionner le président de la FIA dans une première commission car c'est une procédure relativement nouvelle, puis de convoquer une nouvelle séance pour expliquer les détails des travaux. Il mentionne d'ores et déjà qu'une petite partie des travaux concerne la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires dans le cadre du PLQ en cours à Cointrin.

Mme Girardet signale que le Bureau propose le renvoi en commission des travaux publics et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Personne ne demandant la parole, **Mme Girardet** met ensuite au vote le renvoi de la délibération n° 2017-02 à la commission des travaux publics.

Ce renvoi est **approuvé à l'unanimité**.

* * *

7. Délibération n° 2017-03 relative au financement des travaux de réalisation de l'espace public (domaine public, privé communal et parcelle de dépendances) de l'écoquartier des Vergers d'un montant de CHF 46'756'322.57

M. Tschudi relève tout d'abord que cette délibération est attendue depuis longtemps. Il poursuit en indiquant que l'on dispose maintenant des retours de soumissions, ce qui a permis d'établir un budget précis qui respecte les prévisions. Il mentionne que des économies importantes ont pu être réalisées, qui ont déjà été expliquées à la commission quartier des Vergers ad hoc.

Il ajoute qu'une grande partie du montant sera prise en charge par les constructeurs, à savoir les dépendances, et que la part publique est d'environ CHF 35 millions. Toutefois, le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ainsi que le Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) participeront également à ces frais, mais il n'est pas possible de déterminer déjà leurs participations.

Il va de soi qu'il propose le renvoi de cet objet à la commission quartier des Vergers ad hoc.

Avant de passer au débat, **Mme Girardet** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre ensuite le débat sur le renvoi en commission.

M. Boccard propose de convoquer uniquement des commissions élargies afin que tous soient informés en détail sur ce dossier, et d'éviter des questions et débats prolongés en plénière.

M. Frauchiger tient d'ores et déjà à émettre quelques remarques. En premier lieu, il trouve le crédit impressionnant bien qu'il se souvienne qu'il était question d'un montant de CHF 60 millions au départ. Il relève que CHF 14 millions ont déjà été dépensés et qu'il avait été fait part d'un montant de CHF 45 millions au Conseil municipal du 14 mai 2013. Aussi aimerait-il savoir comment a été utilisé cet argent. De plus, il s'étonne du coût très élevé des honoraires, soit quasiment CHF 13 millions. Enfin, il demande des précisions sur la participation des divers Fonds (taxe d'équipement, FIA, FIDU et FIE (Fonds intercommunal d'équipement)).

La parole n'étant plus demandée, **Mme Girardet** met tout d'abord aux voix la proposition de M. Boccard consistant à renvoyer la délibération n° 2017-03 à la commission quartier des Vergers ad hoc élargie.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité**.

* * *

8. **Résolution n° 2017-01 présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, et Marielle Kunz-Félix, au nom du Parti libéral-radical de Meyrin Cointrin, demandant le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service, et par des essences de niveau allergène faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique, dans une logique de permaculture et de démarche citoyenne**

En premier lieu, **M. Cornuz** relève que cette thématique suscite l'intérêt de plusieurs conseillers de cet hémicycle, outre ceux du PLR et des Verts. Comme l'exposé des motifs est complet, il ne veut pas entrer dans les détails mais fait néanmoins d'ores et déjà remarquer que cette résolution n'a pas qu'une dimension écologique mais également sociale. Elle inclut en effet la notion d'appropriation de l'espace public par une démarche proactive des citoyens, ainsi qu'un aspect relatif à l'information à la population en vue de sa participation à ce projet. Plusieurs éléments ont été prévus dans ce but, soit en utilisant les médias existants, soit en développant éventuellement d'autres manières de communiquer.

En conclusion, il propose de la renvoyer en commission pour examen.

Mme Kunz-Félix ajoute que cette thématique n'est pas complètement nouvelle pour la Commune qui a déjà mis en place des projets d'agriculture urbaine, notamment dans le quartier des Vergers. Il est donc proposé de prolonger les initiatives intéressantes initiées dans ce quartier afin de les étendre à l'ensemble de la Commune en vue d'éviter de créer une Commune à deux vitesses, avec un quartier des Vergers innovant et les autres quartiers en retrait. Elle indique encore que des initiatives comparables ont déjà été réalisées dans de nombreuses villes de différents pays ainsi que dans des communes voisines.

Mme Kunz-Félix ne souhaite pas que cette résolution soit votée ce soir mais qu'elle soit renvoyée en commission afin de discuter de cet objet plus en détail et que chacun puisse faire des propositions d'amélioration.

Mme Girardet demande tout d'abord si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle ouvre ensuite le débat.

Avant de se lancer dans un projet d'une telle envergure que l'UDC ne souhaite pas, **Mme Schweizer** préfère laisser le temps aux cultures des jardins des Vergers de pousser. Elle trouve en effet préférable de s'appuyer sur cette expérience avant de l'étendre à l'ensemble de la Commune.

De plus, elle s'oppose au remplacement systématique de toutes les plantations à usage décoratif par des arbres fruitiers, des herbes aromatiques et médicinales. De même, elle n'est pas d'accord de remplacer les buissons de protection par des plantations avec des baies comestibles, en particulier à proximité des écoles, car les enfants vont alors vouloir goûter toutes les baies de la nature, qu'elles soient comestibles ou dangereuses.

En conclusion, l'UDC ne refusera pas le renvoi en commission mais est plutôt réticente à mettre en pratique cette résolution.

Mme Girardet précise que le Bureau propose le renvoi à la commission des affaires sociales et jeunesse & environnement conjointe.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **Mme Girardet** met au vote le renvoi de la résolution n°2017-01 à la commission des affaires sociales et de la jeunesse & de l'environnement conjointe.

Cette proposition est **approuvée à l'unanimité**.

* * *

9. Annonces de projets

Néant.

* * *

10. Propositions individuelles

Néant.

* * *

19. Questions

Lors du marché de Noël, **Mme Schweizer** a constaté que l'on ne pouvait pas laisser les potelets de la place Antoine-Verchère abaissés assez longtemps pour que les exposants aient le temps de charger ou décharger leur matériel. En effet, les agents de police municipale lui ont dit que ces potelets ne pouvaient plus être remontés s'ils restaient trop longtemps en bas. Aussi souhaite-t-elle qu'ils soient réparés.

M. Hubert aimerait savoir jusqu'à quelle date seront laissées en place les décorations de Noël à la route de Mategnin et vers le château de Feuillasse.

Mme Kunz-Félix a relevé de l'affichage publicitaire sauvage (show de véhicules 4x4, vœux des commerçants suisses, etc.) à l'avenue A.-F.-Dubois. Elle précise qu'un panneau se trouve intégralement sur la voie publique et un autre partiellement. Comme elle pense que cet affichage n'a pas été autorisé, elle aimerait savoir quand la Commune interviendra à ce sujet.

Mme Hayes relève que la sculpture monumentale "L'aube du temps" qui figurait à l'entrée de Meyrin-cité, en face de l'école de Livron, a été déplacée vers le viaduc Lect suite aux travaux du tram. Cette œuvre est maintenant peu visible, dans un terrain pas entretenu, et sans plaquette d'information. Or, elle a coûté très cher et **Mme Hayes** estime qu'elle devrait être mieux mise en valeur. Dans cette optique, elle propose de la déplacer à un endroit plus judicieux, comme par exemple vers le lac des Vernes, et que le Fonds d'art contemporain en discute.

Mme Leuenberger est tout à fait d'accord que le FAC étudie un meilleur emplacement pour cette sculpture.

Mme Hayes a constaté que l'œuvre "Ici et ailleurs" posait des problèmes de sécurité en raison de sa surface glissante. Elle note que du gravier a été mis lorsqu'il y a eu de la glace et de la neige, puis des triangles pour que les gens ne marchent pas sur la plaque et qu'il y a actuellement des vaubans tout autour.

Par conséquent, elle se demande si cette installation est faite pour qu'on ne la voie pas ou si ça ne fonctionne tout simplement pas.

Mme Murciano appuie cette remarque et ajoute que les usagers de la piscine aimeraient savoir la raison pour laquelle des vaubans ont été installés autour de cet oeuvre. De plus, elle propose que le Fonds d'art contemporain fasse écrire la phrase "L'espoir est la base de la rébellion" sur le sol de la Commune.

M. Gaetanino a également failli tomber deux fois sur cette œuvre d'art par temps pluvieux et neigeux. Il aimerait connaître son prix et demande si la Commune a prévu un budget pour indemniser les personnes accidentées. Il demande s'il y a déjà eu un accident occasionné par cette plaque et quelles dispositions vont être prises pour sécuriser cette installation.

**Séance du 24 janvier 2017
tenue en séance ordinaire**

Mme Leuenberger rappelle que cette œuvre a été choisie par le Fonds d'art contemporain dans le cadre des célébrations du bicentenaire et qu'un article y relatif est paru dans *Meyrin Ensemble*. Il y a effectivement eu des problèmes de sécurité liés au matériau utilisé qui est très glissant en cas de pluie. Une première intervention a permis de le rendre nettement moins glissant mais ne suffit néanmoins pas à sécuriser l'œuvre en cas de givre et de neige. C'est pourquoi des vaubans ont été installés. Une réflexion est menée avec l'artiste en vue de trouver une solution sans modifier le matériau, ce qui n'est pas simple.

Quant à l'inscription proposée par Mme Murciano, elle note qu'elle pourra être étudiée par le Fonds d'art contemporain.

Enfin, pour ce qui est du prix et de la pérennité de l'oeuvre, **Mme Leuenberger** en fera part lors d'une prochaine séance.

Mme Hayes tient à remercier les agents de sécurité municipaux qui surveillent les pré-adolescents lors de la sortie des classes à l'école de Livron, suite à la requête de la directrice. Cette présence a eu un effet sur les enfants qui se sont calmés.

M. Lustenberger indique qu'il y a de nombreuses déjections canines à l'angle de la rue Gilbert et de la rue De-Livron, et qu'il arrive même que certaines personnes se baissent pour faire semblant de ramasser les crottes. Il demande donc ce qui peut être fait pour assainir cet endroit.

M. Tschudi transmettra cette requête au service de police municipale car ce comportement est amendable. Il fait toutefois remarquer qu'il est difficile de verbaliser les fautifs puisqu'il faut les prendre en flagrant délit.

* * *

La séance est levée à 19h50/SHO.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 9 février 2017.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET